RESTRICTIONS DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES AUJOURD'HUI.

Où en est-on ?

Que peut-on faire ?

3 questions (en 10 minutes..)

- Comment comprendre le phénomène ?
- Comment documenter le phénomène ?
- Comment combattre le phénomène ?

1/ DOCUMENTER LE PHÉNOMÈNE
L’observatoire des libertés associatives

le premier pouvoir qu’on a : faire remonter des cas

1/ DOCUMENTER LE PHÉNOMÈNE
L’observatoire des libertés associatives

Premier rapport : octobre 2020

1/ DOCUMENTER LE PHÉNOMÈNE
L’observatoire des libertés associatives

Tribune Le Monde

DÉBATS · SOCIÉTÉ

TRIBUNE

Antonio Delfini
Sociologue

Julien Talpin
Sociologue

Ligue des droits de l’homme : « La répression des associations constitue l’ultime facette d’un mépris postdémocratique assumé »

Rappelant que les associations sont souvent vues comme des « écoles de citoyenneté », les sociologues Antonio Delfini et Julien Talpin dénoncent, dans une tribune au « Monde », les pratiques institutionnelles qui les prennent pour cible.

Publié le 20 avril 2023 à 08h00 | Lecture 4 min.

Offrir l’article

Article réservé aux abonnés

La réponse du gouvernement à la crise sociale et politique a franchi un nouveau cap. Dans son audition devant le Sénat, le 5 avril, le ministre de l’intérieur, Gérald Darmanin, a élargi une nouvelle fois le champ des cibles de la répression. Après les *« casseurs »* d’*« ultragauche »* et une partie de l’opposition parlementaire, c’est désormais à la Ligue des droits de l’homme

Édition du jour
Daté du jeudi 27 avril

Le Monde

2/ COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE
Un processus à l’oeuvre

Quels scénarios d’évolution pour le secteur associatif ?

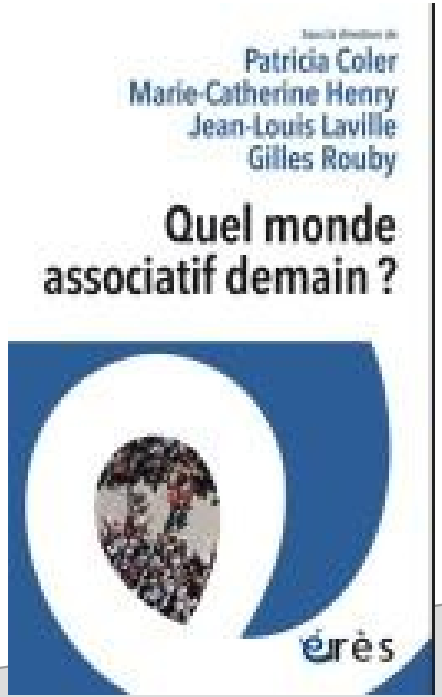

2/ COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE
Un processus à l’œuvre

3/ COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE

Par le collectif : première riposte inter-associative structurée en 2018 avec la création de L.A Coalition

L.A. COALITION
LIBERTÉS ASSOCIATIVES

PROMOTION ET DÉFENSE DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

- QUI SOMMES-NOUS ?
- RESSOURCES POUR LES ASSOCIATIONS
- ACTUALITÉS
- OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES
- LOI SÉPARATISME / CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN
- CONTACT

Rechercher >>

TÉLÉCHARGER LE RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE

Accueil / Qui sommes-nous ? / L.A. Coalition et ses membres

L.A. COALITION ET SES MEMBRES

lundi 2 septembre 2019

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, dont la France, la liberté des citoyennes et citoyens de se mobiliser pour agir est remise en cause. Certains gouvernement tentent de restreindre les libertés démocratiques et remettent en cause le droit des citoyens à s'organiser, s'exprimer, agir et aussi à contester les pouvoirs établis. L'action des sociétés civiles est sous le feu de nombreuses attaques de différentes nature : politiques, financières, judiciaires et policières et contre la capacité d'agir.

Face à cette réalité, seize fondations européennes se sont réunies, en 2018, pour lancer le programme Civitates et favoriser la formation de coalitions associatives dans plusieurs pays européens (Hongrie, Italie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, France) pour lutter contre le « rétrécissement de l'espace démocratique ». Si le phénomène est particulièrement visible dans certains pays de l'Est, comme la Hongrie ou la Pologne par exemple, il n'en demeure pas moins un sujet d'inquiétude dans les pays ouest européens, dont la France, où les libertés associatives, comme le droit de manifester, sont de plus en plus remises en cause.

L.A. Coalition, formée en début d'année 2019, vise à documenter et rendre visibles les diverses formes de pressions sur la société civile française. Pour les membres de la coalition, la société civile, organisée et protéiforme, inclut les collectifs citoyens et militants, les associations, les syndicats, les lanceurs d'alerte, les structures de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif et les médias citoyens qui contribuent à la vitalité de la société civile.

En limitant les capacités d'action des acteurs de la société civile qui gênent les pouvoirs établis, que ce soit par des actes de violence policière, des mesures législatives et réglementaires, ou encore des dispositions économiques et financières, ce sont les libertés démocratiques qui sont menacées parmi lesquelles la liberté d'association, d'expression, d'opinion et de conscience mais aussi la liberté de manifestation, de réunion,

3/ COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE

Par le collectif

www.lacoalition.fr/

Les associations engagées sont les suivantes :

- Action Droits des Musulmans
- L'Alliance Citoyenne, Alternative pour des Projets Urbains Ici et à l'international (APPUII)
- Association France Palestine Solidarité
- Attac France
- le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID)
- la Cimade
- le Collectif des Associations Citoyennes (CAC)
- France Nature Environnement (FNE)
- Fédération nationale des Arts de la Rue,
- Framasoft,
- la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- la coordination nationale Pas Sans Nous (PSN)
- La Quadrature du Net,
- React,
- Ritimo,
- Tous Migrants,
- Vent d'assos,
- VoxPublic

UN COMITÉ SCIENTIFIQUE DE CHERCHEURS

Le travail de recherche et d'analyse mené par l'Observatoire est encadrée par un conseil scientifique animé p
Julien Talpin et comptant treize chercheurs en sciences sociales spécialistes des questions de participation,
d'engagement associatif :

- **Marie-Hélène Bacqué** : Professeure d'études urbaines à l'université Paris-Ouest/Nanterre
- **Romain Badouard** : Maître de conférence en sciences de l'information et de la communication, à l'université Paris 2
- **Hélène Balazard** : Chargée de recherche en science politique, ENTPE, Vaulx-en-Velin
- **Julia Cagé** : Professeure d'économie, Sciences Po Paris

3/ COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE

Quelques productions de L.A Coalition

Couverture du guide "Faire face et riposter face aux attaques contre les libertés associatives"

3/ COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE

Quelques productions de L.A Coalition

L.A COALITION PUBLIE 5 VIDÉOS TÉMOIGNANT D'ATTAQUES CONTRE DES ASSOCIATIONS

jeudi 18 juin 2020

L.A coalition pour les libertés associatives initie une campagne de témoignages d'associations et de bénévoles touchés par des attaques contre leur capacité d'action. Qu'il s'agisse d'entraves judiciaires, de violences policières, de diffamation et de pression financière, ils et elles viennent témoigner face caméra des effets de ce attaques sur leur capacité d'action.

Si cette campagne vise d'abord à dénoncer les multiples attaques que subissent les organisations de la société civile en France de la part de l'Etat et des collectivités, comme de la part de certains élus, nous aurons aussi à cœur de promouvoir les libertés associatives et de proposer des pistes d'actions.

Ces témoignages relatent les pressions subies par des associations et leurs militants dans le cadre de leurs actions de solidarité avec les exilés, de lutte contre le racisme et l'islamophobie, de lutte contre la corruption ou d'organisation des habitants de quartiers populaires.

Des vidéos réalisées par Street Press pour L.A Coalition sur les libertés associatives.

A retrouver sur les réseaux sociaux avec #LibertésAssociatives

TEASER les libertés associatives en danger, 5 témoignages de répression d'associations et bénévoles

3/ COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE

Quelques productions de L.A Coalition

Accueil / Ressources pour les associations / Plaidoyer pour les libertés associatives

PLAIDOYER POUR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

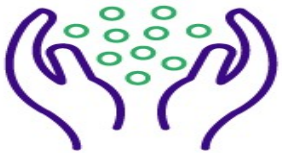

LIBERTÉS ASSOCIATIVES : OÙ EN SONT VOS CANDIDAT·E·S ? UNE NOTE POUR LES INTERPELLER.

7 mai 2021, par Benjamin Sourice

Alors que la campagne pour les élections régionales 2021 bat son plein, il est temps d'interpeller les candidat.es sur la nécessité de protéger et renforcer les libertés associatives dans votre région.

Lire la suite

DOUZE PROPOSITIONS POUR RECONNAÎTRE, PROTÉGER LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET ÉTENDRE LA CITOYENNETÉ COLLECTIVE

5 octobre 2020, par Benjamin Sourice

Présentation synthétique des 12 préconisations portées dans le rapport pour défendre et promouvoir les libertés associatives et démocratiques.
Une fois le terrible bilan d'une "citoyenneté réprimée" dressé, le rapport de l'Observatoire s'attache à rappeler qu'au niveau local, régional ou national, de (...)

Lire la suite

LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES À L'ÉPREUVE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

18 juin 2020

Indéniablement, les libertés associatives reculent et l'espace démocratique se réduit, la solidarité envers des migrants sans papiers reste un délit, manifester peut vous conduire en prison, vous coûter un œil ou une main, et distribuer de la nourriture, vous valoir une amende substantielle. Nos vécus (...)

DOCUMENT D'INTERPELLATION DES CANDIDAT.E.S AUX MUNICIPALES 2020

13 novembre 2019

LA Coalition souhaite faciliter l'interpellation des candidat.e.s aux élections municipales de mars 2020 sur la question des libertés associatives. Le document « Municipales 2020 ».

LE PROCESSUS À L'OEUVRE AUJOURD'HUI

Avant / après la loi du 24 Août 2021

Depuis 2021 via la loi confortant le respect des principes de la République bien sûr… **Mais pas seulement !**

Pour rappel, épisodes antérieurs :

- 2018 Proposition n°14 du rapport « pour une politique vie associative ambitieuse » issu de concertation nationale mis en place avec le gouvernement
- 2019 Première année d'existence de L.A Coalition
- 2020 (octobre) : sortie du premier rapport de l'Observatoire des libertés associatives

Août 2021, une loi censée conforter le respect des principes de la République

- Un processus législatif compliqué et tortueux pour une loi fourre-tout…

- … aboutissant à deux articles particulièrement problématiques pour les associations : les articles 12 et 16.

Article 16 : extension des possibilités de dissolution administrative des associations

Là aussi, un phénomène à resituer dans son historicité

- **De 1936 à 2015** : 130 mesures de dissolution, soit en moyenne 1,5/an
- **De 2010 à 2020** : cette moyenne double et passe à 3/an
- **De juillet 2020 à septembre 2022** : Darmanin propose et obtient la signature du président pour 14 décrets de dissolutions s'appliquant à des associations ou groupes de faits.

Article 12 : le contrat d’engagement républicain

Décret d’**application immédiate** publié au Journal Officiel le 1er janvier 2022.

DE QUOI LE CER EST-IL LE NOM ?

Passage de l’ère de la confiance à l’ère de la défiance ?

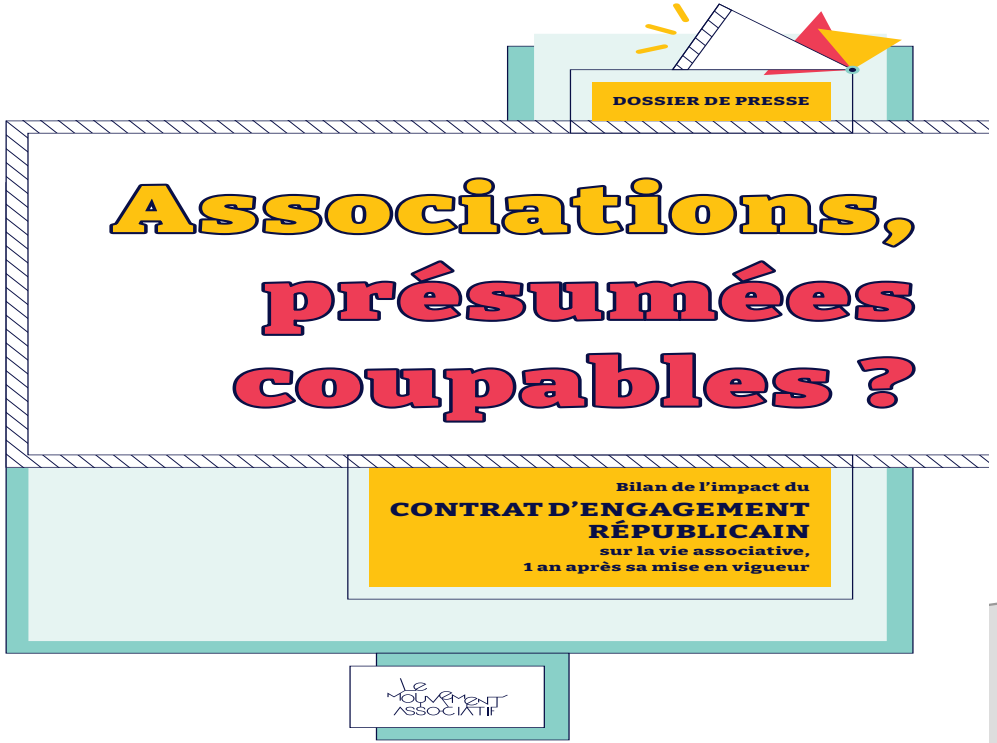

DE QUOI LE CER EST-IL LE NOM ?

« Questions citoyennes sur le Contrat d'Engagement Républicain ».

Document téléchargeable : pour une lecture analytique et critique du CER

- 1/ Le CER n'est-il pas un texte anodin et inoffensif en apparence mais finalement de grande portée ?
- 2/ Le CER n'est-il pas un texte très ambigu, voire foncièrement vicieux ?
- 3/ Le CER n'est-il pas un texte grave signant un recul significatif de l'État de droit
- 4/ Le CER n'est-il pas d'abord et avant tout un contrat déloyal ? (et pour le moins léonin et non synallagmatique)
- 5/ Plus qu'inutile, le CER n'est-il pas un texte contre-productif ?

DE QUOI LE CER EST-IL LE NOM ?

D’un vaste mouvement de protestation suscitant l’unanimisme d’un monde associatif pourtant extrêmement hétérogène…

… Mouvement de protestation qui fait tâche d’huile et s’étend aux Collectivités Territoriales
(cf la lettre ouverte :
Contrat d’engagement républicain : les élus locaux doivent protéger les libertés associatives)

DE QUOI LE CER EST-IL LE NOM ?

Pour compléter son information sur le CER, une adresse utile : https://mobilisations.associations-citoyennes.net/?ComprendreContreCER

Accueil | Contrat Engagement Républicain et Libertés associatives | Dossiers | Revue des solidarités | Guide des élu.es | Mobilisations | Contact | Agenda

ACTUALITE

- LDH avril 2023 : Communiqué collectif coordonné par le Syndicat des avocats de France , le 11 avril 2023 suite aux menaces du ministre de l'intérieur faites à la LDH
- Soulèvements de la Terre : Voir notre dossier complet à l'annonce du projet de sa dissolution par G Darmanin le 28/3/23
- Voir le résumé sur Blast des événements de Ste-Soline Une menace de dissolution très inquiétante
- Lire et signer la tribune Soulevons nous !
- **LA Coalition** organise un cycle de formation sur les attaques contre les associations et la "loi séparatisme" d'avril à juin 2023
- Le 14 mars 2023 le Groupe des associations du CESE (conseil économique, social et environnemental) via claire Thoury (Le Mvt Asso) a réaffirmé la position des associations vis-à-vis du #CER : nous demandons fermement son abrogation!
- **Mediatico** (média de l'économie sociale et solidaire) : la démocratie associative en danger émission du 15 février 2023 faisait suite à un précédent article du 31/01/23 « Contrat d'Engagement Républicain : pourquoi il faut l'abroger ! »

00. LES 1 AN DU DÉCRET PORTANT LE CER

- L'objectif est de publier et diffuser un document (forme finale pas définie) qui servira à : renseigner sur ce qu'est le CER + lister les questions qu'il pose (analyse critique) + informer sur les outils mis en place pour tenter de se prémunir de ses effets néfastes + dire ce que nous voudrions à la place du CER quand il sera abrogé. Le contenu prévu
- **Question orale du Sénateur** Daniel Breuiller (Val-de-Marne - GEST) au ministre de l'intérieur sur la **"Notion de troubles graves à l'ordre public dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'engagement républicain"** publiée dans le JO Sénat du 23/02/2023 posée oralement le 2/2/23. Retrouver ici **la question et la réponse** qui a été donnée : 2023_mars_Rponsequestion_orale_Daniel_Breuiller.pdf (0.1MB)
- **Le Mouvement Associatif** a réalisé un dossier sur le CER intitulé *associations : présumées coupables ?* qu'il a présenté le 26 janvier à l'occasion de ses vœux.
- Sur Médiapart (26/01/23) Le Mouvement Associatif appelle à abroger le contrat d'engagement républicain

I. PRENDRE CONNAISSANCE DE LA LOI ET LA CIRCULAIRE

- La loi confortant le respect des principes de la République dite **"La loi Séparatisme"** - Le contrat d'engagement républicain était prévu par l'article 12 de cette loi
- Le décret portant Contrat d'Engagement Républicain paru au JORF du 1er janv 2022 (Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État)
- **Le Contrat d'Engagement Républicain** qui figure en annexe du décret
- **La circulaire du 10 oct 22** du ministère de l'intérieur sur les **modalités d'application du CER** : 2022_oct_Circulaire_CER.pdf (1.7MB)
- **Le Guide pratique CER** publié par le secrétariat d'État à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative en février 2023

Le « moment CER »

Vers l’extension d’un « brevet de conformité républicaine » ?

- Au niveau des individus (à l’occasion de la future loi « immigration ») ?
- Au niveau macro, en Europe ?

Le « moment CER »

- Virtualité de la menace...
- … Versus réalité de (l’auto) censure et des restrictions des libertés associatives.

UN AUTRE C.E.R EST-IL POSSIBLE ?

Et si… avec les collectivités soucieuses de maintenir un relation de confiance, nous préférions structurer une relation sur la base des « chartes d'engagements réciproques » dont voici deux extraits

- Dans le préambule : « *cette charte est* ***un acte solennel fondé sur les valeurs de libertés, d'égalité et de fraternité****, basé sur la confiance réciproque, le respect de l'indépendance des associations et la libre administration des collectivités territoriales* »

- Au chapitre des principes partagés : « *L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations* ***une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie*** »

RIPOSTES ASSOCIATIVES...

DOCUMENT À TÉLÉCHARGER

Sommaire

- 1/ Réagir à l’échelle de son association
- 2/ Réagir à l’échelle de son regroupement d’associations (fédérations, réseaux, collectifs associatifs, etc.)
- 3/ Réagir localement au niveau de son territoire d’action
- 4/ Suivre et participer à la réaction associative au niveau national.